

N° : DP 20/48

DECISION DU PRESIDENT

AVENANT N°1 AU MARCHÉ 18MRL11 - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DU PATRIMOINE A OLLIOULES ET CREATION D'UN PARCOURS SPECTACLE - LOT 6 : PEINTURE

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 14/04/5 du 14 avril 2014 portant délégations au Président et au Bureau,

VU l'article 139-5 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

VU l'article 139-6 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié sans vérification de la substantialité des modifications apportées si leur montant n'excède pas 15%,

VU le marché de Travaux de réhabilitation de la Maison du patrimoine à Ollioules et création d'un parcours spectacle, Lot 6 : Peinture, notifié le 17 avril 2018, à l'entreprise STE des ETS NOEL SERIES, pour un montant de 43 540.88 € HT,

CONSIDERANT que des adaptations mineures des travaux se sont avérées nécessaires en cours de chantier, car est apparu que les irrégularités de la voûte existante engendraient une mauvaise qualité d'image de la projection du film de la salle 7-Carnet de voyage,

CONSIDERANT qu'il est donc demandé à l'entreprise titulaire du lot 6, qui a les capacités techniques pour satisfaire cette demande, la fourniture et la pose d'une toile tendue occultante blanche sur arche,

CONSIDERANT que ces travaux sont nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et ne modifient pas l'économie générale du contrat,

CONSIDERANT que le prix de cette prestation engendre une augmentation de 2 140€HT € HT,

CONSIDERANT que cela porte le prix global et forfaitaire du marché de 43 540.88 €HT à 45 680.88 € HT,

CONSIDERANT que cette augmentation représente 4.92% du prix initial,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER le projet d'avenant n°1 au marché 18MRL11-Travaux de réhabilitation de la Maison du patrimoine à Ollioules et création d'un parcours spectacle, Lot 6 : Peinture, avec l'entreprise STE des ETS NOEL SERIES, pour un montant de 2 140 € HT.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2019, opération **Opération 14217, OT 1098.**

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **02 MAR. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





MARCHE N° 18MRL11

**Travaux de réhabilitation de la Maison du patrimoine à Ollioules
et création d'un parcours spectacle
Lot 6 : Peinture**

AVENANT N° 1

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité : Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire n° 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégations au Président au Bureau.

Direction : **Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité**

Titulaire du marché : **STE DES ETS NOEL SERIES , représentée par Nicolas SERIES**

Numéro du marché : **18MRL11- 18611**

Date de notification : **17 avril 2018**

Objet du marché : **Travaux de réhabilitation de la Maison du patrimoine à Ollioules
et création d'un parcours spectacle
Lot 6 : Peinture**

Montant initial du marché : **43 540.88 €HT (prix global et forfaitaire)**

Imputation budgétaire : **Opération 14217, OT 1098**

Nature de l'acte modifiant le marché :
Adaptation techniques mineures

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 **Objet de l'avenant**

En cours d'exécution des travaux, est apparu que les irrégularités de la voûte existante engendraient une mauvaise qualité d'image de la projection du film de la salle 7-Carnet de voyage.

Il est donc demandé à l'entreprise la fourniture et la pose d'une toile tendue occultante blanche sur arche.

Ces travaux sont nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et ne modifient pas l'économie générale du contrat.

Article 2 **Montant de l'avenant :**

Le montant de la prestation supplémentaire est de 2 140 €HT, conformément au devis n°D19 157B annexé .

Le présent avenant porte le montant global du marché de 43 540.88 €HT à **45 680.88 €HT**.

Article 3 **Autres incidences (délai)**

La durée d'exécution des travaux est prolongée jusqu'à la fin d'exécution des travaux.

Article 4 **Divers**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à Toulon , le 18/02/2020

Pour l'entreprise


Sté des ETS NOEL SÉRIÉS
S.A.S au Capital de 60 000 €
108, Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 37 53 97 - info@series-entreprises.fr
BIBET 304 744 731 00010

Pour Toulon Provence Méditerranée
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services
Gaëtan ROSSI